

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7376062801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7376062801>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 août 2024** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Charly PAQUET-HEURTEVENT, en date du 14 août 2024, à DOUVRES LA DELIVRANDE (Calvados), 9 rue de l'Eglise. Dénomination : IBTISAMAH. Forme : Société civile. Objet : La mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque praticien. Elle peut acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut engager le personnel auxiliaire nécessaire et, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Compétence de la collectivité des associés se prononçant à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Toutefois, si les associés sont au nombre de deux, l'unanimité est exigée. Siège social : 6 rue des 6 Acres, 14610 Epron. La société sera immatriculée au RCS de Caen. Gérants : Madame Mélanie TREILLES, demeurant 6 rue des Six Acres, 14610 Epron . Madame Reem ALZABIBI, demeurant 7 Ter rue du Manoir, 14610 Cambes en Plaine .

*Pour avis.  
Le Notaire*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

